



Paris le 5 février 2018

Madame la Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris

Lors de sa réunion des 6 et 7 février, le Conseil de Paris est appelé à se prononcer sur un vœu déposé par le groupe Communiste/Front de gauche, vœu relatif aux modalités de scrutin pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018. Ce vœu vise à maintenir la possibilité pour les personnels de la Ville de voter à l'urne.

Votre administration souhaite en effet instaurer le vote par correspondance comme mode unique de scrutin.

Votre administration motive son intention par le coût environnemental du scrutin à l'urne. Nous estimons qu'il est particulièrement choquant d'aborder la démocratie sous l'angle de son coût environnemental, ce qui revient à opposer démocratie et nécessaire combat pour l'avenir de notre planète. Nous participons pleinement de ce dernier sans pour autant considérer que l'organisation matérielle des élections professionnelles soit en la matière un sujet central. Bien d'autres domaines de l'activité humaine font peser des menaces bien plus grandes sur l'environnement et c'est sur ces domaines qu'il convient de porter les efforts principaux.

Nous soulignons d'ailleurs que de tels motifs ne sont heureusement pas invoqués s'agissant des élections politiques ou des consultations citoyennes organisées à Paris concernant les budgets participatifs. Démocratie sociale et démocratie politique sont à nos yeux pleinement légitimes et les agents de la Ville de Paris doivent bénéficier en la matière du même traitement que les Parisiens.

Enfin, nous souhaitons insister auprès de vous sur ce que seraient les conséquences en termes de participation du passage au vote par correspondance comme mode unique de scrutin. Le taux de participation sera en effet déterminant pour que soit pleinement portée la voix de celles et ceux qui font vivre le service public au quotidien, pour la légitimité de leurs représentants et la mesure de la représentativité syndicale. C'est une part de la vitalité démocratique de nos institutions qui sera appréciée.

En 2001, le taux de participation aux élections du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales était de 45,16% pour le collège des actifs (vote à l'urne). En 2008, après instauration du vote par correspondance, ce taux est passé à 35,87%, puis à 31,4% en 2014.

Aux élections des commissions administratives paritaires du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne, où l'on votait à l'urne en 2008 puis par correspondance en 2014, la participation est passée de 48% à 35% en catégorie B, et de 48 à 24% en catégorie C. D'autres situations observées dans la Fonction publique territoriale vont dans le même sens.

Le lien entre abandon du vote à l'urne et baisse de la participation est évident. Le mode de scrutin ne relève pas d'un choix technique : c'est une question démocratique et donc politique.

Ville capitale, premier employeur public territorial, Paris occupe une place spécifique dans notre pays. Les décisions qui y sont prises ont une large résonance.

Pour ces raisons, nos organisations vous demandent d'approuver le projet de vœu visant à maintenir la possibilité pour les personnels de voter à l'urne le 6 décembre prochain.

Nous vous adressons, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, nos sincères salutations.